



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU BAS-RHIN

**Evaluation, prévention et réduction
du bruit dans l'environnement**

Annexe à l'arrêté préfectoral publiant
les cartes de bruit stratégiques
- Echéance 2017 -
Article R572-1 et suivants du code l'environnement

**CARTE DE BRUIT
STRATÉGIQUE**

SÉLESTAT
rue du 4ème Zouave
rue du Président Poincaré
route de Marckolsheim

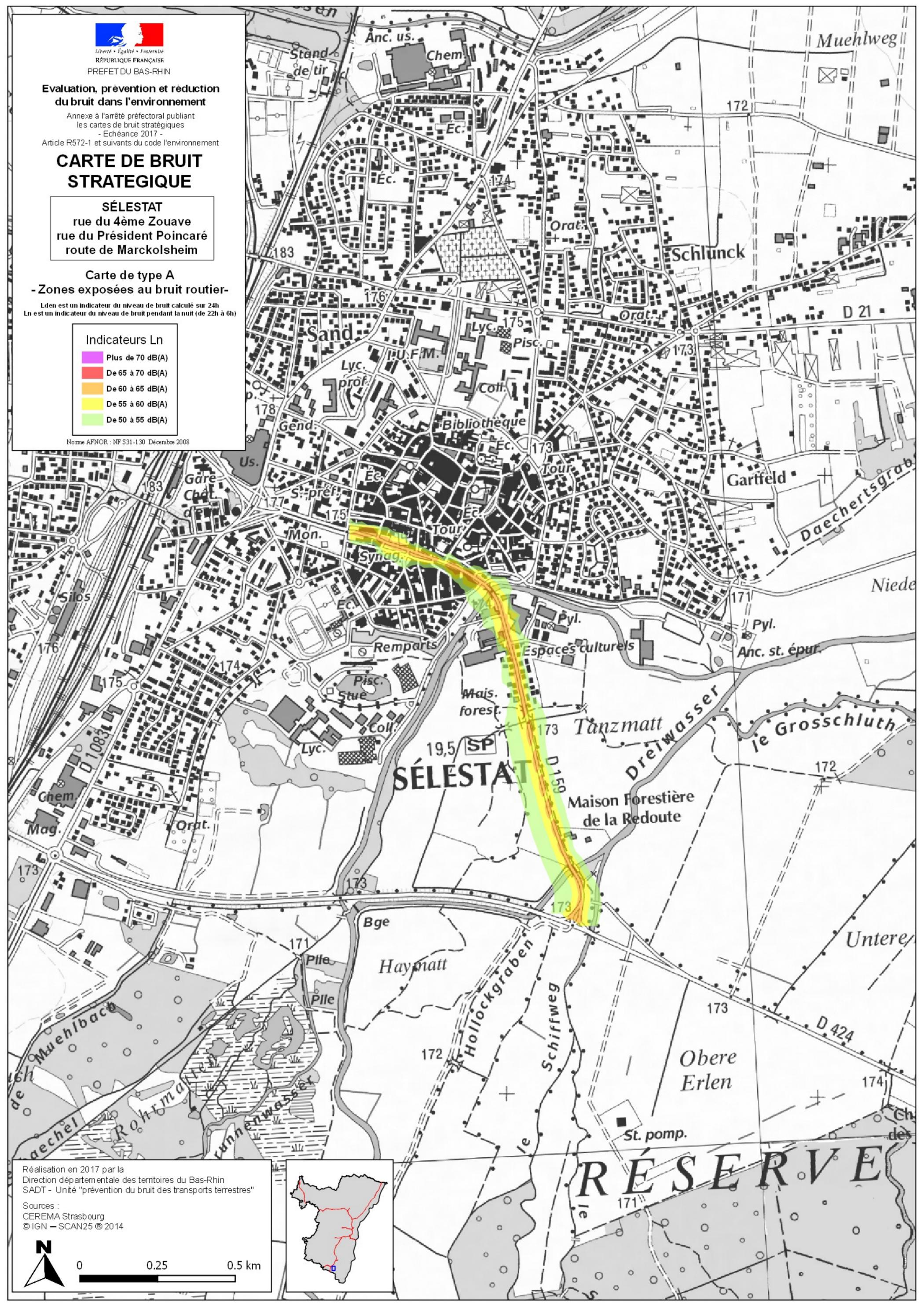
**Carte de type A
- Zones exposées au bruit routier -**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateurs Ln

- Plus de 70 dB(A)
- De 65 à 70 dB(A)
- De 60 à 65 dB(A)
- De 55 à 60 dB(A)
- De 50 à 55 dB(A)

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2017 par la
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin
SADT - Unité "prévention du bruit des transports terrestres"

Sources :
CEREMA Strasbourg
© IGN - SCAN25 © 2014



R É S E R V E